



CONTRAT D'ENGAGEMENT PÂTES novembre 2024 à avril 2025

L'association a pour but de maintenir les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, en fournissant des produits de qualité, issus de leur production, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : **ils deviennent partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

LES CONTRACTANTS / PARTENAIRES

Le Producteur

La cabane à pain
Franck PERRAULT
La Chauvetterie
49190 SAINT-AUBIN-DE-LUIGNÉ
06 41 80 96 48
email: cabanapain@gmail.com

Le Consommateur

NOM :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Email:.....

TERME DU CONTRAT : Le présent contrat est établi pour 6 mois, du jeudi 14 novembre 2024 au jeudi 24 avril 2025.

Les distributions s'effectuent 1 jeudi par mois selon les dates indiquées dans le tableau ci-dessous, de 18h30 à 19h30 à l'école Henri David de Montreuil-Juigné.

A remplir en précisant le nombre par distribution, et le montant total par distribution :

	pâtes fusilli	pâtes coquillage	pâtes rigatoni	pâtes tagliatelle	pâtes épeautre	Spaghetti	Lasagne	Montant total par distribution
Poids :	500g	500g	500g	500g	500g	500g	500g	
Prix :	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	
jeu. 14 nov. 24								
jeu. 12 déc. 24								
jeu. 9 janv. 25								
jeu. 13 févr. 25								
jeu. 13 mars 25								
jeu. 24 avr. 25								
Montant total du contrat								

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation. La quantité est libre.

Une somme correspondant à la valeur des commandes réservées pour la saison sera remise à la personne référente au moment de l'engagement avec le présent contrat.

Le consommateur choisira de payer la somme globale sous forme de 1 ou plusieurs chèques émis à l'ordre de « Franck PERRAULT » qui seront encaissés régulièrement en début de chaque période.

Résiliation : toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Contact : remise des commandes/chèques au référent en charge de la relation :

Alain PAIN : apain@me.com 06 67 01 17 27

SIGNATURES, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le : __/__/__

Le producteur :

Le consommateur :